

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 27 mars 2026  
**N°001/27-03-2026**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 27

Absents : 0

Procurations : 2

Date de convocation: 23 mars 2026

Date d'affichage: 23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

HEYMES Pascal, DEVIC Muriel, GERACI Thomas, CAUSSE Véronique, SERVEL Jacques, CHALER Muriel, SOULIÉ Marvin, CASTANIER Florence, MAZEL Stéphane, VASSEUR Ghislaine, JACONO Georges, CARBONNEL-BRINGUIER Simone, BOUKHENOUNA Hajd, O'KELLY Aurore, POUCHARD Romain, MARTIN – DEQUEKER Sophie, VALLES Hélène, CHIRICI Gilles, MARTICHON Jacqueline, VOLTA Franck, PERLY Marie-Elisabeth, RAK Laurent, REVOL René, DIRHOUSI Zohra, OLIVARES Jean-Pierre, ALBEROLA-LAMARRE Vérane, WOILLET Frédéric.

**Procurations :**

Monsieur Bruno GUIRAUD donne procuration à Monsieur Thomas GERACI

Madame Florence MARCHETTI donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES

**Absents :**

Néant

**Secrétaire de séance :** Monsieur Marvin SOULIÉ.

**AFFAIRE N°1**

**Installation du Conseil Municipal**

En vertu des dispositions en vigueur, il appartient au Maire sortant de procéder à la convocation et à l'installation du Conseil municipal en donnant lecture des résultats des élections et en déclarant installés dans leurs fonctions les nouveaux élus lors d'une séance convoquée et se déroulant conformément, notamment, aux dispositions des articles L 2121-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales du 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à l'installation du Conseil Municipal selon les dispositions en vigueur.

Monsieur René Revol, Maire sortant, donne la parole à Madame CARBONNEL-BRINGUIER Simone :

Liste Grabels avec vous ! – René REVOL : 1 346 – 5 élus ;

Liste Grabels avant tout – Pascal HEYMES : 2 381 voix – 24 élus.

Signature

Cachet



Sont donc installés en qualité de membres du conseil municipal :

1. HEYMES Pascal ;
2. DEVIC Muriel ;
3. GERACI Thomas ;
4. CAUSSE Véronique ;
5. SERVEL Jacques ;
6. CHALER Muriel ;
7. SOULIÉ Marvin ;
8. CASTANIER Florence ;
9. MAZEL Stéphane ;
10. VASSEUR Ghislaine ;
11. JACONO Georges ;
12. CARBONNEL-BRINGUIER Simone ;
13. BOUKHENOUNA Hajd ;
14. O'KELLY Aurore ;
15. POUCHARD Romain ;
16. MARTIN – DEQUEKER Sophie ;
17. GUIRAUD Bruno ;
18. VALLES Hélène ;
19. CHIRICI Gilles ;
20. MARTICHON Jacqueline ;
21. VOLTA Franck ;
22. PERLY Marie-Elisabeth ;
23. RAK Laurent ;
24. MARCHETTI Florence ;
25. REVOL René ;
26. DIRHOUSI Zohra ;
27. OLIVARES Jean-Pierre ;
28. ALBEROLA-LAMARRE Vérane ;
29. WOILLET Frédéric ;

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Pascal HEYMES



Le Secrétaire,  
Marvin SOULIÉ

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

